

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 26 mars 2026
Délibération n°2026-15**

L'an deux mille vingt six, le 26 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOL

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 mars 2026.

Objet : Commissions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2121-22 notamment.

Le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions composées de conseillers municipaux et chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Concernant la désignation des membres, le Maire propose de voter à main levée et non à bulletin secret, tous les membres du Conseil acceptent, il est donc décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Sont ainsi créées les commissions suivantes :

✓ Sous l'entête « **enfance, jeunesse, affaires scolaires** » :

- « commission cantine » : composée de Mme Corinne Grandhaye en tant qu'élue, de l'agent municipal en charge de la cantine, d'un agent municipal employé en qualité d'ATSEM et de parents d'élèves bénévoles ;
- « commission crèche » : Monique Lager, Corinne Grandhaye et Eva-Marie Robert.

Il est précisé que le conseil d'école doit être composé du Maire et d'un élu, Mme Corinne Grandhaye est ainsi désignée.

✓ Sous l'entête « **travaux / urbanisme** » :

- « commission travaux » : Gilles Kaczmarek, Nicolas Polge, Romain Prade et Elodie Valeyre ;
- « commission urbanisme et contournement du Bourg » : Gilles Tronchon, Romain Prade et Jean-Charles Chirol ;
- « commission réhabilitation de l'ancienne école privée » : Gilles Kaczmarek, Monique Lager, Romain Prade, Nicolas Polge, Elodie Valeyre, Claire Fraisse et Marie-Claude Bigot.

Sous l'en tête « **communication et cadre de vie** » :

- « commission communication » : Jean-Benoît Girodet, Monique Lager et Eva-Marie Robert ;
- « commission culture » : Véronique Roche et Eva-Marie Robert.

Il est précisé que Mme Véronique Roche est nommée référente des chemins de randonnées.

Sous l'en tête « **social** » :

- « commission des affaires sociales » : Jean-Charles Chirol et Marie-Claude Bigot
- « commission cimetière » : Gilles Tronchon et Gilles Kaczmarek

La commission communale des impôts directs (CCID) et la commission d'appel d'offres (CAO) répondent à d'autres règles de constitution et composition et feront l'objet de délibérations différentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des commissions indiquée ci-dessus ainsi que leurs compositions.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et affichage en mairie le

03 AVR. 2025

03 AVR. 2025